www.varm.fr

Discussion sur la mise en place de Solvabilité 2

Jean-Francois DECROOCQ - 03/02/2012

Sommaire

Introduction 2
L'application de la directive à l'activité opérationnelle 2
L'environnement de gestion des risques 3
Le reporting 3
Le respect des delais 3
Conclusion 4

INTRODUCTION

Tous les assureurs s'afférent autour de la mise en place de Solvabilité 2 avec des degrés d'avancement assez différents. Des structures d'experts sont en place, des modèles internes sont en cours de validation, une partie de la documentation est achevée, des reporting ont été développés et des décisions sur l'appétence aux risques sont prises par le management. Tout le monde a pris conscience que Solvabilité 2 n'est pas un simple calcul de capital mais qu'il s'accompagne de nombreuses mesures à mettre en place. Des avantages de cette gestion ont d'ailleurs été mis à jour par les récents évènements. Et pourtant, nombreuses sont les sociétés qui se posent la question de savoir si leur cadre est bien conforme aux attentes des autorités et fournit des résultats probants. La rédaction du premier rapport sur L'ORSA est d'ailleurs un bon révélateur de certains écueils, par la difficulté de décrire certaines fonctionnalités ou modalités de gestion.

Si, dans la plupart des sociétés, le support des dirigeants semble acquis pour la mise en place d'une gestion des risques et d'un contrôle interne adéquats, une certaine inquiétude persiste notamment par manque de visibilité. En effet, les investissements ont souvent été massifs sur les projets règlementaires mais de nombreux points restent en suspens et source de préoccupation.

- L'application de la directive à l'activité opérationnelle
- L'environnement de gestion des risques
- L'adéquation du reporting
- Le respect des délais dans un environnement complexe et des ressources

L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE A L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

Il n'existe pas de description précise d'organisation dans la directive qui explicite le passage d'un cadre théorique à une gestion pratique. Une fois les modèles développés par des actuaires et des services centraux de gestion des risques quelle est la route à suivre pour passer à l'opérationnel ?

Bien sûr, en utilisant de nouveaux outils de tarification et des reporting. Mais comment procéder ? Quelle est l'utilité et l'efficacité de ces nouvelles approches ? Comment les mettre en œuvre ?

Le passage d'un cadre théorique à la pratique de la nouvelle règlementation une partie souvent sous-estimée des nouvelles normes. Solvabilité 2 n'est pas seulement un exercice technique mais un ensemble d'activité et de processus à intégrer à l'entreprise. Outre le cout important de déploiement de ces solutions, l'efficacité ou tout simplement l'utilité réelle ne sont pas assurées et l'expérience en la matière souvent bien mince. C'est certainement un enjeu majeur de la nouvelle règlementation. Et pourtant, tout le monde s'accorde qu'une bonne organisation pour une gestion opérationnelle basée sur les risques sera un atout pour le processus de l'ORSA et la

validation des modèles. Une organisation adaptée semble aussi permettre une bonne maitrise des couts.

L'ENVIRONNEMENT DE GESTION DES RISQUES

Comme identifiée par les intervenants, la gestion des risques doit bénéficier d'un environnement favorable avec des objectifs d'identifier, de mesurer et de gérer les risques. Un simple reporting, même au travers tous les niveaux de l'entreprise n'est pas suffisant pour s'assurer d'une bonne gestion proactive. C'est une véritable structure avec une culture bien établie et des moyens et informations suffisantes qu'il faut mettre en place. La qualité des données jouent ici un rôle central. C'est là que La communication à toute l'organisation mais aussi un support fort de la direction sont nécessaires. La concentration des outils et de la gestion des risques dans une structure centrale ne sera pas suffisante pour s'assurer d'une bonne gestion malgré les documentations et un haut niveau d'expertise. L'environnement de la gestion des risques concerne toute l'entreprise et c'est tout un dispositif à organiser.

LE REPORTING

Le reporting, c'est d'abord le pilier 3 avec les informations à fournir au public et aux autorités de contrôle et un cadre précis nécessaire pour éviter de possibles interprétations sur les spécifications.

C'est ensuite des processus internes complexes à établir pour fournir les informations. Des informations financières spécifiques, mais aussi des éléments opérationnels et de suivi de l'activité à compléter par des informations qualitatives. Les reportings et flots d'informations doivent ensuite être raffinés en fonction des normes, standards ou méthodes appropriées pour devenir des bases de gestion des risques ou de décision. Certains processus sont structurants et des changements dans les directives ou dans leurs interprétations seraient générateurs de frais importants. L'organisation du reporting des risques s'appuient sur une organisation adaptée aux nouvelles normes pour être efficace.

LE RESPECT DES DELAIS

L'application de nouvelles règlementations est souvent entourée d'incertitudes. En l'absence de description d'organisation ou de méthodes précises pour la mise en place de modèles internes, les experts effectuent certains choix ou des approches graduelles. Malgré des approches projets, les modalités de mise en œuvre, des confrontations avec les résultats ou des outils externes, peuvent faire apparaitre des évolutions supplémentaires à intégrer. A cela s'ajoute de possibles interprétations du législateur, mais aussi le manque d'experts pour mener à bien certains travaux. Les éléments

techniques sont souvent bien avancés. Ce n'est souvent pas le cas pour les changements d'organisation ou l'utilisation opérationnelle dans un cadre de gestion des risques. Malgré un calendrier déjà étendu, les organisations restent sous pression pour respecter les délais.

.

CONCLUSION

Pour conclure, la mise en place d'une nouvelle règlementation est un défi pour les organisations et nécessitent de nombreux niveaux d'expertise. Les défis ne s'arrêtent pas à la porte des assureurs et c'est une communauté beaucoup plus large qui est concernée. Au premier chef, les assurés dont peu d'entre eux sont au courant de ces évolutions. Ensuite, les analystes financiers, les entreprises. La situation de crise que nous vivons est certainement un formidable levier pour mettre en place des contrôles supplémentaires. La tentation est forte de privilégier des solutions techniques quand celles-ci doivent avant tout garder un bon niveau de flexibilité pour une bonne gestion opérationnelle